



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20240118-2023-195-DE
Date de télétransmission : 18/01/2024
Date de réception préfecture : 18/01/2024

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **18 JAN. 2024**
N°2023-195

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, quinze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi sept décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Vœu sur le RSA déposé par le groupe Champigny écologique et solidaire, les élus Yvon Lurier, M. Sy, J.J. Mailler

Rapporteur : Mme KEITA-GASSAMA

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des assemblées et affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme ABCHICHE (donne procuration à M. CHATAUD), Mme CARPE (donne procuration à Mme BENAHMED), M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme PARLOUAR), Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. PICOT), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme DE OLIVEIRA), M. RIBEIRO (donne procuration à M. GOUPIL), Mme NGANDE (donne procuration à Mme THEOPHILE), M. SOLARO, Mme ADOMO

Secrétaire de séance : M. LATRONCHE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 9

Nombre de votant(e)s : 46

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

VŒU SUR LE RSA DÉPOSÉ PAR :

le groupe Champigny écologique et solidaire, les élus Yvon Lurier, M. Sy, J.J. Mailler....

Considérant que les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active étaient jusqu'à présent suivis et accompagnés par les associations et les CCAS conventionnés, permettant un travail de proximité et en partenariat, ou par les services de Pôle Emploi,

Considérant que le Conseil Départemental du Val de Marne lors d'une séance en date du 6 mars dernier, a acté la fin des conventionnements avec les associations et les CCAS dès 2024 et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA par des opérateurs privés,

Considérant l'avenant à la « *convention de gestion de la réduction/suspension de l'allocation RSA* » conclue entre le Département et la CAF du Val de Marne, autorisant ce dernier à adresser à la CAF la liste des allocataires concernés par une réduction ou suspension de l'allocation et le pourcentage de réduction ou la durée de la suspension devant être appliqués par la CAF,

Considérant la manière autoritaire avec laquelle ces décisions ont été arrêtées par le Département du Val de Marne, sans concertation avec les associations et les CCAS, qui ont acquis une expertise et une connaissance approfondie du public bénéficiaire du RSA, auprès duquel ils œuvrent au quotidien,

Considérant la baisse de subvention au CCAS de 90 000 euros énoncés au document support du débat d'orientation budgétaire,

Considérant La fermeture de « L'Espace Des Solidarités » de Champigny conduisant à des délais pouvant excéder quatre mois pour l'obtention d'un entretien avec un assistant social,

Considérant l'obligation faite à tout demandeur du RSA par la loi « plein emploi », adoptée par l'Assemblée Nationale le 14 novembre dernier, de s'inscrire à « *France Travail* » et de conclure avec ce dernier organisme – appelé à remplacer « Pôle Emploi » à compter de 2024 - un contrat par lequel il s'engage à accomplir un minimum « *d'activité* » de 15 heures hebdomadaires,

Considérant que de telles obligations contractuelles, en contrevenant au droit constitutionnel à un revenu décent reconnu à tout citoyen par la société, instaure une logique de devoirs et non plus de droits et ne peut que renforcer le non-recours au bénéfice du RSA par les publics les plus précaires, lesquels représentaient 1/3 des foyers éligibles en 2018, et leur éloignement accru des services publics,

Considérant que le mode de calcul de la revalorisation du RSA au 1er avril de chaque année, lequel prend en compte l'inflation moyenne des douze derniers mois, intervient trop tardivement pour juguler les effets de l'envolée continue des prix des biens de première nécessité et concourt au décrochage du pouvoir d'achat du RSA par rapport au SMIC et au revenu disponible brut des ménages français,

**Les élus du groupe Champigny écologique et solidaire, les élus Yvon Lurier, M. Sy, JJ. Mailler
réunis en Conseil Municipal à Champigny sur Marne, le 13 décembre 2023**

➤ **Demande au Conseil Départemental du Val de Marne :**

1. De renouveler les conventions avec les CCAS et les associations qui en feraient la demande afin d'assurer, en proximité, l'accompagnement et le suivi des allocataires du RSA et de ne pas s'engager dans une logique couteuse de privatisation de ces activités relevant du service public qui n'a pas fait ses preuves,
2. D'exiger de L'Etat les fonds nécessaires au volet insertion du dispositif afin d'être en capacité de mener à bien et dans la durée, un tel objectif,

➤ **Demande à l'Etat :**

1. De respecter le droit constitutionnel en renonçant à l'obligation faite aux demandeurs du RSA de s'engager contractuellement dans une « activité » au contenu non précisé et non plafonnée à 15 heures qui ne pourra que se traduire par une nouvelle catégorie de travailleurs forcés, contraints au nom de la citoyenneté et pour assurer leur subsistance, d'accepter des emplois dont personne ne veut, et non rémunérés,
2. De prévoir une automaticité du versement du RSA dès lors que le revenu du foyer passe en dessous du seuil d'éligibilité, sans nécessité d'en faire la demande,
3. D'indexer les minima sociaux, en particulier le RSA, sur l'inflation et d'assurer leur revalorisation avec une réactivité suffisante pour garantir à leurs bénéficiaires des revenus suffisants sans les contraindre à s'adresser à des associations caritatives à bout de souffle face à l'explosion des demandes,
4. De s'engager dans une revalorisation du RSA prenant en compte le décrochage du pouvoir d'achat de ce dernier par rapport au SMIC et au revenu disponible des Français.

A la ville de Champigny

De revoir sa baisse de subvention de 90 000 euros au CCAS.

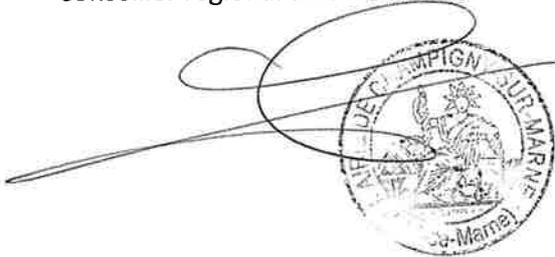
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

37 votes contre dont 9 procurations (Mme ABCHICHE, Mme CARPE, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. SLIMOVICI, M. RIBEIRO, Mme NGANDE)

9 votes pour, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE M. MAILLER, M. SY

REJETTE le vœu ci-dessus présenté par le groupe Champigny écologique et solidaire, les élus Yvon Lurier, M. Sy, J.J. Mailler, respectivement élus et groupe appartenant à la minorité au sein du Conseil municipal

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



A black ink signature of Laurent Jeanne, consisting of several loops and a long horizontal stroke, written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne.

Le secrétaire de séance
Monsieur Patrice LATRONCHE
Conseiller municipal



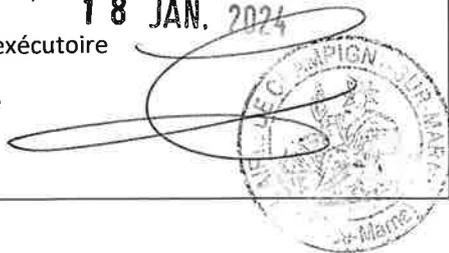
A blue ink signature of Patrice Latronche, written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne.

Transmission en préfecture, le **18 JAN. 2024**

Publication, le **18 JAN. 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire



A black ink signature of Laurent Jeanne, written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne.